

Date de Convocation	L'an deux mille neuf
20/03/2009	Le vendredi 27 mars 2009 à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
20/03/2009	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER-CANU-CHANOIS-AUTIER-TRIVES-PIERRE-SPENNEL-GRAVIER-LETELLIER-Mme THEBAULT.
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents:

M. AUTIER a été élu secrétaire

ENCAISSEMENT CHEQUE ASSURANCE GROUPAMA :

Le conseil municipal approuve l'encaissement des 2 chèques de 85 € de notre assureur GROUPAMA pour le remboursement du sinistre survenu en juin 2007 pour des dégradations commises sur des biens communaux. Sa dette à ce jour est de 807 €.

Il pourrait être envisagé de murer le porche d'entrée de l'école.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Lecture est faite du compte administratif 2008 dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 238.415,90 euros

Dépenses : 178.823,98 euros

Section d'investissement :

Recettes : 312.399,03euros

Dépenses : 210.535,81 euros

Excédent de clôture en fonctionnement : 59.591,92 euros

Excédent de clôture en investissement : 101.863,22 euros

Soit un excédent total de 161.455,14 euros.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2008.

AFFECTATION DU RESULTAT 2008:

Le conseil municipal décide d'affecter en section d'investissement le résultat de la section de fonctionnement pour le financement des investissements 2009 pour un montant de 59.591,92 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 :

Considérant que le compte de gestion 2008, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2008 dressé par M.CORDIER, receveur.

ACQUISITION DE LA PARCELLE DUTOICT :

M. le maire expose au conseil que la parcelle de terrain sis à Saint-Denis le Ferment, cadastrée section 583 B 288, d'une contenance de 1.500 m² et appartenant à M. Jean-Jacques DUTOICT est à vendre. Ce terrain est situé en zone constructible du Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre de réserves foncières et compte tenu des caractéristiques de la parcelle en entrée du village et dans la

perspective d'une construction de caractère ;

Le conseil, Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget primitif 2009 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines, en date du 25 février 2009,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, avec 10 voix pour et 1 abstention (M.SPENNEL)

- Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 82.000 € ; et autorise M. le Maire a signé l'acte de vente chez le notaire.

RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE AUSTREBERTE :

M. le maire expose au conseil que la chapelle fait partie du domaine communal par acte de vente signé le 6 février 2009.

Vu l'état actuel de la charpente et de la toiture, il convient d'entreprendre des travaux de restauration, une partie de la toiture s'étant effondrée dernièrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les devis de l'entreprise DUPREY pour la menuiserie d'un montant de 1.886,22 € H.T et l'entreprise Bernard GUILLAUME pour la couverture d'un montant de 4.963,74 € H.T. soit un montant total de 6.849,96 € H.T.

Le conseil municipal charge M. le Maire de déposer des demandes de subvention aux différents organismes susceptibles de participer financièrement.

BUDGET PRIMITIF 2009 :

M. le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 241.241 €, et en investissement à 195.961 €.

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- Monuments et Sites de l'Eure	50 €
- Association des Maires du canton	15 €
- Union des Maires de l'Eure	84 €
- Comité des fêtes	1500 €
- Coopérative scolaire	580 €
- Association Entre les lignes	500 €
- ASALF	200 €
- Téléthon	150 €

Parmi les investissements, ont été votés la pose de ralentisseurs, l'achat du terrain Dutoict, la rénovation de la chapelle de Sainte-Austreberte, l'extension de la cuisine de la salle polyvalente, la pose de points lumineux supplémentaires, l'effacement du réseau EDF au lieu dit l'enfer.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter les taux des 4 taxes communales de 2,8%.

Après en avoir délibéré, avec 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (M.Pierre et Spennel) le conseil municipal a adopté le budget primitif 2009.

**APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DE L'AERODROME
D'ETREPAGNY-GISORS**

Vu la délibération du comité syndical du 4 février 2009 approuvant la rédaction des nouveaux statuts du syndicat intercommunal de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales demandant aux communes adhérentes d'approuver les changements de statuts d'une structure syndicale intercommunale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les nouveaux statuts.

QUESTIONS DIVERSES :

- Voirie : M. Letellier rend compte de la réunion sur la viabilité hivernale avec les services de l'agence routière de Vernon et de la communauté de communes. Les 2 départementales traversant le village sont classées en zone N4, c'est-à-dire qu'elles sont dégagées en dernier. Tous les moyens sont mis en priorité sur la RD 6014 reliant Paris à Rouen. Quant à la CdC, elle dispose d'un camion pour 160 Km de voirie communautaire et ne peut intervenir sur une départementale.
- M. Pierre indique que l'eau, du fait du profil de la chaussée, s'infiltre vers le mur de sa propriété ainsi que celle de son voisin. Il signale également l'état déplorable de la RD16 en allant vers le chemin de la reine blanche. Une réfection a été proposée au programme 2009/2010 des travaux de voirie de la communauté de communes.
- Comité Balladur : M. le Maire donne lecture de quelques propositions concernant directement les petites communes. Ces propositions seront retranscrites dans les Echos n°3.
- Chemin de la Reine Blanche : il est de nouveau emprunter par des quads ou 4x4 malgré l'arrêté municipal et préfectoral réglementant les nuisances sonores.
- Site Internet : M. Gravier propose un prestataire qui pourrait fournir un site clé en main dont les mises à jour pourraient se faire de la Mairie. Le coût est de 90 € pour la mise en route et 75 € annuel pour l'hébergement.

La séance est levée à 23h20.